



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

distribution

Question écrite n° 10679

Texte de la question

M. Charles Ehrmann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le problème que rencontrent des usagers de véhicules électriques et gaz (dit GPL) pour se procurer ces précieux « carburants » non polluants. Alors que les constructeurs français progressent et vendent des voitures électriques et GPL, il existe très peu de points de distribution en France et en particulier dans les Alpes-Maritimes. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir l'informer des mesures qu'il compte prendre pour multiplier ces points de distribution.

Texte de la réponse

Les mesures concernant la fiscalité du gaz de pétrole liquéfié-carburant (GPL-C) prises en 1996 ont entraîné une augmentation de sa consommation qui a été multipliée par 3,4 entre 1995 et 1997 pour se situer aux environs de 90 000 tonnes par an ; les nouvelles mesures fiscales votées dans le budget 1998 devraient conforter cette tendance. Dans le même temps, le nombre de postes de distribution publics a augmenté de plus de 200 pour s'établir à environ 900 à la fin de l'année 1997. La profession estime que ce chiffre pourrait atteindre 1 500 en l'an 2000. En dehors des postes publics, le GPL-C est également distribué par des stations privées appartenant à certaines entreprises ou à certaines collectivités pour leur propre usage. Si le réseau de distribution est encore peu développé, il correspond au nombre encore peu élevé de véhicules circulant en France (de l'ordre de 70 000 à la fin de 1997), soit un poste pour 80 véhicules en moyenne ; celui-ci pourrait augmenter de façon sensible grâce à la mise sur le marché, par certains constructeurs automobiles, notamment nationaux, de gammes étendues de véhicules fonctionnant au GPL-C. Par ailleurs, des dispositions réglementaires relatives aux stations-service distribuant du GPL-C rendent encore difficile l'établissement de nouveaux postes de distribution en milieu urbain ; un allègement de ces contraintes est en cours de discussion avec les milieux professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Charles Ehrmann](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10679

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 1998, page 989

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1976